



Bulletin municipal de liaison du mois de novembre 2020

En cette fin d'automne, il paraissait important que les Echos Carmagnols s'intéressent à cette activité ancestrale, passionnelle, sportive et régulatrice de la chasse au gros gibier.

Entretien avec Mr Roger Sales président de l'ACCA Caramany.

L'ACCA est une Association Communale de Chasse Agréée contrôlée par la Fédération de Chasse et le Ministère de la Transition Ecologique. Chaque territoire communal en possède une et son activité est très fortement contrôlée. Le gros gibier correspond aux sangliers, chevreuils et autres cervidés. Le contrôle des nuisances de ces espèces sur les cultures diverses, a amené les Préfets à autoriser la chasse du 1er juin au 30 mars trois jours par semaine (Mercredi, samedi, dimanche). La chasse s'effectue durant toute cette période en battue (groupe de chasseurs munis de chiens), elle peut être pratiquée à l'affût et en solitaire uniquement du 1^{er} Juin au 14 août de 19h à 22heures.

L'ACCA de Caramany, regroupée avec Tréviach, compte 23 adhérents au gros gibier et 2 adhérents au petit gibier (perdrix, lièvres, etc). La charge de cette association représente une importante responsabilité sur la régulation des espèces, mais aussi sur l'entretien d'une partie de notre patrimoine forestier (débroussaillage des sentiers, nivellement des chemins, etc).

Depuis les années soixante, dans notre région, la population de sangliers a été multipliée par 10. Sur la saison 2019/2020 malgré la limitation de l'activité de chasse (Covid 19) 88 sangliers ont été abattus sur le territoire de Caramany. Chaque sanglier mort, appartenant au groupe de chasseurs, sera répertorié à la DDTM (chambre d'agriculture) et Préfecture.

Les ACCA engagent leur responsabilité de contrôle des populations porcines. Pour tout dégât signalé, elles devront reverser à la fédération de chasse une indemnité pour les cultures et jardins : Exemple 2 dégâts = 600€...Les moyens de préventions des cultures sont multiples et onéreux (clôtures électriques, effaroucheurs, bazookas, répulsifs...) mais les facultés d'adaptation des sangliers font qu'ils se familiarisent très rapidement aux différents systèmes obligeant les chasseurs à une gestion fine de l'espèce et le contrôle du déplacement des hardes (hordes).

Les battues sont très hiérarchisées et sécurisées (Chefs et carnets de battue, zone de chasse, distance des habitations : 150m ...) mais pour les randonneurs ou promeneurs, des panneaux « Chasse au gros gibier », « Tir à balles réelles », etc... vous signaleront une battue en court, ils ne correspondent pas à une interdiction de passage mais à une attention à avoir.

Mesdames et Messieurs les chasseurs, merci pour votre contribution au développement et contrôle des ressources communales.

*Le poil hérissé d'un sanglier, semble de toutes parts, présenter aux chasseurs une forêt de dards.
(Jean de la Fontaine).*



LA VIE DE LA MAIRIE

30 octobre : Décret national de confinement. Mise en place des mesures sanitaires obligatoires. (Ecole, réunions publiques et privées, commerces fixes ou ambulants...).

De nombreuses réunions programmées au mois de novembre, vont être reportées, annulées, ou s'effectuer par simples contacts téléphoniques

06 novembre : En Mairie réunion (par téléphone) avec la responsable de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes pour certains aménagements de la future base nautique.

11 novembre : Commémoration de l'Armistice 1918.

12 novembre : Mairie. Réunion téléphonique pour valider le dossier « Terre Saine » Caramany Zéro phyto. Commission MAPA à Saint Paul de Fenouillet.

17 novembre : Commission Appel d'Offre SMBVA à Cases de Pène.

19 novembre : Rendez-vous cimetière pour l'étude de la construction d'une nouvelle tranche d'enfeux.

20 novembre : Mairie. Rédaction avec Placide du dossier « Terre Saine » avant l'envoi au Ministère de la Transition Ecologique pour une labellisation définitive.

Réunion en Mairie d'un groupe d'élus recherchant une solution idéale pour le stationnement place du château.

24 novembre : Commission Gestion des déchets à Saint Paul de Fenouillet.

Réunion pour la constitution d'un Syndicat Mixte de Sécurisation et de Production d'eau Potable à l'échelle Départementale à Saint Paul de Fenouillet.

Conseil d'exploitation pour les régies eau et assainissement à la Communauté de Communes.

25 novembre : Assemblée Générale de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes à Saint Paul de Fenouillet. Préparation de la dissolution de la structure associative au profit d'une SPA (Société Publique Administrative) sous la responsabilité de Mr Gilles Delofeu (Maire de Prats de Sournia, et vice-président de la Communauté de Communes.).

26 novembre : Rendez-vous avec une entreprise sur le terrain pour l'élagage du Platane et de divers arbres de la commune.

Réunion en Visio conférence des secrétaires de Mairie du canton pour l'élaboration du PLUI.

Récupération à Bélesta, par un élu, des jouets de Noël pour les enfants de l'école de Caramany.

27 novembre : Réunion de travail entre élus, à Ansignan, pour d'éventuels rapprochements entre les communes d'Ansignan et de Caramany.

30 novembre : Contrôle de la Station d'épuration par la SATESE en présence de Placide.



VIE CITOYENNE

SANTE.

-Face aux difficultés rencontrées par la maison de santé de Latour et grâce à l'appui et mobilisation de bon nombre de citoyens (pétition) et élus, une solution a été trouvée. Elle nous permettra de conserver au moins pour 4 ans, cet important point de santé (médecins, infirmiers, etc.).

-Covid 19 : Les mesures sanitaires émanant de la Préfecture sont régulièrement mises à jour et affichées sur le panneau à l'extérieur de la Mairie. N'oubliez pas pour vos sorties, de vous munir de votre autorisation de déplacement.

SOUVENIR.

Le 11 novembre 1920, était inhumé sous l'Arc de Triomphe à Paris le corps d'un soldat français non identifié et mort au combat pour la France durant la première guerre mondiale. Caramany souhaitait commémorer ce premier centenaire en déposant au pied de notre monument aux morts une gerbe et marquer une minute de silence. Cette cérémonie s'est faite en très petit comité pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous, nous le regrettons, mais la mémoire de nos morts a été honorée au nom du village.

ILLUMINATIONS.

A l'approche de Noël, différentes guirlandes ont été posées dans le village, un contrôle de bon fonctionnement, et des réglages sont actuellement en cours.

MAIRIE.

-Par arrêté municipal, depuis le 1^{er} novembre notre secrétaire de Mairie Magalie bénéficie d'un emploi à temps plein. Merci pour son investissement, la qualité et l'importance de son travail.

-Une matinée de nettoyage du canal souterrain, conduisant les eaux de pluie sous la place de la Mairie a été réalisée par les agents communaux avec l'aide de quelques élus.

-Suite à notre demande, une nouvelle boîte à lettre, plus volumineuse a été fixée sur le mur de la poste.

-PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Nous rappelons qu'un cahier est disponible en Mairie afin de recueillir tous vos avis sur la vie de notre future Communauté de Communes.

-Travaux particuliers d'urbanisme. Nous signalons que tout travaux extérieurs de modification des habitations (portes, fenêtres, toitures, etc) sont soumis à une autorisation administrative. Renseignements auprès de Magalie en Mairie.

-Rédaction d'une brochure présentant le village, son histoire, son esprit. Ce texte est destiné à alimenter les différents sites consacrés au tourisme dans Le Fenouillèdes. Ce travail s'est largement appuyé sur les écrits et les importantes recherches de notre précédent Maire Bernard Caillens : Merci à lui pour la qualité de son travail.

-Après l'apport de bacs, de compost, et de terre, les enfants de l'école ont commencé à travailler sur le jardin partagé situé au-dessus de la poste : Saluons l'encadrement de ce projet voué à évoluer, par l'institutrice et les parents d'élèves.

***Le Maire et son Conseil Municipal
vous souhaitent à tous et à toutes d'excellentes fêtes de fin d'année***



Services communaux

Permanences publiques Mairie : Mardi, jeudi 8h30-12h30, vendredi 8h30-12h

Tel : 04 68 84 51 85

La Poste : Du mardi au vendredi 9h15-11h45. Départ du courrier avant 11h30

Accueil Municipal pour l'Accompagnement Social : Roxane Saly. Tel : 06 49 16 69 08

Transport à la demande : Service Départemental de taxi le mercredi et le vendredi

Réservation obligatoire au 08 06 80 80 90

Bibliothèque municipale : Muriel. Ouverture jeudi 9h30-11h00. Tel : Mairie.

Location des gîtes communaux : Mme Julia Mc Laren 06 28 27 06 18

Commerces fixes

Café Carton : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 13 91 07 02

Auberge du Grand Rocher : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 37 05 07 74

Camping du Lac : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 85 36 36 79

Cave Coopérative : Du lundi au vendredi 9h 12h- 14h 18h, samedi 9h 12h - 14h 17h30, dimanche 14h30 17h30. Tel 04 68 84 51 82.

Dépôt de Miel de Monsieur DELONCA : Cave Coopérative

Commerces ambulants (sur la place de la Mairie)

Boulangier : Mardi, jeudi, samedi, dimanche à partir de 10h.

Epicierie : Mardi matin vers 11h.

Maraîcher : Samedi matin à partir de 9h30

Artisans locaux

SOS : Christian Allanic. Multi services Electricité, Plomberie. Tel : 06 67 04 96 77.

David Danhyer : Menuiserie, meubles, escaliers sur mesure. Tel : 06 83 38 59 08.

Jean François : Pose menuiserie Alu, Bois, PVC. Tel 06 14 12 81 54.

MMS : William Monticone. Multi services Maçonnerie générale. Tel 06 79 80 44 81.

Services Communauté de Communes

Déchèterie Latour : Ouverte tous les jours, fermée le dimanche et lundi après midi.

Ramassage des encombrants : Inscription sur appel. Tel 04 68 59 20 13

Association

ACCA. Association de chasse. Président Monsieur Roger Sales.

